

Procès-verbal de l'Assemblée générale du Syndicat des employées et employés
de la recherche de l'École nationale d'administration publique (SEER)

15 avril 2015

Présents : Antoine Genest-Grégoire
Élodie Marion
Mélody Saulnier
Elisabeth Basemeg-Kihel
Nancy Bouchard
Jean-Sébastien Marchand
Jean-Fidèle Omgba
Philippe Dumas
Line Poulin-Larivière
Clémence Rousseau-Cyr

Membres observateurs :

Thioro Gueye
Alexandre Goyer

1. Ouverture de la séance

La séance débute à 12 h 12

2. Présidium

Antoine Genest-Grégoire propose Alexandre Goyer comme président de séance, et Mélody Saulnier comme secrétaire de séance.

Proposition : Antoine Genest-Grégoire

Appui : Jean-Sébastien Marchand

La proposition est adoptée à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

Alexandre Goyer fait lecture de l'ordre du jour, tel que diffusé par courriel aux membres avant l'Assemblée générale.

Jean-Sébastien Marchand propose d'adopter l'ordre du jour.

Proposition : Jean-Sébastien Marchand

Appui : Elisabeth Basemeg-Kihel

L'ordre du jour est adopté sans modification à l'unanimité.

4. Adoption des procès verbaux du 22 octobre 2014

Antoine Genest-Grégoire propose d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 octobre.

Proposition : Antoine Genest-Grégoire

Appui : Nancy Bouchard

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 octobre 2014 est adopté tel que diffusé aux membres.

5. Suivi des dossiers

Alexandre Goyer donne la parole à Antoine Genest-Grégoire pour présenter les dossiers en cours.

Depuis l'adoption de la première convention collective lors de l'Assemblée générale du 22 octobre 2014, le comité exécutif du SEER s'emploie à faire mettre en œuvre les dispositions de la convention. Il n'y a pas de blocage particulier, mais les mécanismes administratifs de l'ÉNAP font en sorte que les dossiers avancent très lentement.

a. Nouvelle grille salariale et rétroaction

Le dossier principal est celui de la rémunération. Les grilles de rémunération ont été modifiées dans la convention collective, et l'ÉNAP s'est engagée à verser rétroactivement les différences de salaires entre le taux horaire payé et les nouveaux taux horaires négociés. À ce jour, l'ÉNAP n'a toujours pas modifié les grilles salariales. Le service des ressources humaines s'est engagé à faire cette modification pour le cycle de paie du 6 mai, ainsi qu'à verser les rétroactions à cette date. Le 6 mai, les membres devraient donc recevoir leur salaire au nouveau taux horaire, ainsi qu'un montant correspondant aux rétroactions sur leurs contrats depuis le 1^{er} janvier 2014.

Pour le 6 mai, c'est le service des ressources humaines qui s'assure de retracer le parcours des étudiants afin de déterminer l'échelon salarial approprié. À l'avenir cependant, ce sera aux membres d'informer les ressources humaines de leur éventuel changement d'échelon.

Les membres sont encouragés à contacter directement les ressources humaines au cas où ils ne recevraient rien sur leur compte de banque pour le cycle de paie du 6 mai. La rétroaction est valable aussi pour les anciens employés qui ne seraient plus à l'ÉNAP.

Tous les membres sont donc encouragés à vérifier s'ils reçoivent ce à quoi ils ont droit et à faire appel à l'exécutif du SEER dans le cas contraire.

b. Affichage des postes

Tel que prévu dans la convention, l'affichage des postes d'employé-e-s de recherche a commencé. Les postes sont mis à l'affichage sur le site de l'ÉNAP. Étant donné le peu de visibilité, le SEER va communiquer cette nouveauté auprès des membres.

c. Rémunération sans feuille de temps

La convention collective prévoit aussi qu'il est possible pour les employés, en accord avec leurs professeurs, d'opter pour une rémunération automatique sans passer par le système des feuilles de temps. Les ressources humaines disent ne pas être encore prêtes à mettre cette disposition en œuvre. L'exécutif se penchera sur ce dossier de façon prioritaire dès que le dossier des rétroactions sera définitivement réglé.

Philippe Dumas demande davantage d'informations sur le processus de paiement des rétroactions.

Line Poulin-Larivière demande comment les membres peuvent vérifier si le montant versé le 6 mai est conforme à ce que l'ÉNAP doit à chacun.

Antoine Genest-Grégoire précise que les rétroactions devraient être versées en un seul montant, en même temps que la paie du 6 mai, directement sur les comptes de banque des membres. Les anciens employés qui ne sont plus à l'ÉNAP et qui auraient changé de compte de banque doivent donc donner leurs coordonnées bancaires à l'ÉNAP. L'exécutif s'emploiera à trouver des solutions au cas par cas pour les situations particulières.

Antoine Genest-Grégoire propose de créer un outil Excel pour faciliter la vérification de la rétroaction reçue par les membres. Le syndicat ne peut pas vérifier directement ces sommes puisqu'il n'a pas accès aux informations sur les contrats passés des employés de recherche. L'exécutif du SEER va aussi demander au service des ressources humaines de fournir le détail des calculs effectués pour chaque employé.

Jean-Sébastien Marchand rappelle que les négociations pour la prochaine convention collective vont arriver très vite, et demande si le comité exécutif prend des notes sur les points problématiques et les bonnes pratiques dans les relations avec l'administration de l'ÉNAP.

Antoine Genest-Grégoire répond que les membres de l'exécutif documentent l'avancée des différents dossiers. Il faudra aussi comparer ce qui se fait à l'ÉNAP avec les autres universités pour la prochaine convention collective.

6. Modification de la cotisation

Antoine Genest-Grégoire indique que depuis janvier 2015, l'ÉNAP perçoit une cotisation syndicale sur les salaires plus élevée que celle qui était prévue dans la convention collective pour des raisons de simplicité. Il y a donc deux solutions : augmenter la cotisation syndicale pour se conformer à la réalité, ou bien insister auprès de l'ÉNAP pour que ce soit bien la cotisation votée qui soit prélevée.

Étant donné la variabilité de la masse salariale, il est difficile d'évaluer combien cela représente sur le long terme. Pour la session d'hiver 2015, le trop-perçu est d'environ 1650 dollars. Si le SEER décide d'augmenter les cotisations, ces sommes pourraient servir à augmenter le nombre d'heures de libération syndicale.

Thiorio Gueye demande la parole en tant que membre observatrice. Pas d'opposition.

Thiorio Gueye soutient l'option d'augmenter la cotisation à 2% de la masse salariale, telle qu'elle est perçue actuellement par l'ÉNAP. Le syndicat ne compte pas beaucoup de membres, et donc un petit budget. Ces revenus supplémentaires permettraient par exemple de mieux former les membres, dont l'exécutif.

Jean-Sébastien Marchand demande plus d'informations sur la situation financière actuelle du SEER.

Antoine Genest-Grégoire précise que si le SEER est actuellement en difficulté, c'est seulement parce qu'il n'a pas encore reçu les premières cotisations syndicales. La situation devrait se rétablir très bientôt. Cependant, le budget actuel ne prévoit que très peu de libérations syndicales, ce qui pourrait freiner l'exécutif dans son développement. Des libérations syndicales pourraient aider le syndicat à combler le poste vacant sur le comité exécutif, ou à faire face plus tard à des procédures de griefs.

Antoine Genest-Grégoire propose de modifier les statuts et règlements pour fixer la cotisation syndicale à 2%.

Proposition : Antoine Genest-Grégoire
Appui : Nancy Bouchard

La modification de la cotisation syndicale est adoptée à l'unanimité.

7. Budget

Antoine Genest-Grégoire indique que le trésorier, Joël Plouffe, ne peut être présent pour présenter le budget qu'il a préparé, et présente donc le budget à sa place.

Jean-Sébastien Marchand propose d'adopter le budget tel que présenté.

Proposition : Jean-Sébastien Marchand

Appui : Philippe Dumas

Le budget est adopté à l'unanimité.

8. Élection

Antoine Genest-Grégoire indique que le poste de Vice-présidence en charge de la convention collective Québec est toujours vacant, et annonce que le Trésorier a présenté sa démission. Il expose les tâches et responsabilités reliées à chacun de ces deux postes.

Nancy Bouchard propose sa candidature au poste de Trésorière.

Appui : Philippe Dumas.

Nancy Bouchard est élue par acclamation.

Le poste de Vice-présidence en charge de la convention collective Québec reste vacant.

9. Affaires diverses

L'Association des étudiant-e-s de l'ÉNAP annonce la tenue d'une table de mobilisation des gestionnaires le 15 avril à 17h, ainsi qu'un 5 à 7 lundi 20 avril avec le consul américain à Québec.

Line Poulin-Larivière attire l'attention du comité exécutif du SEER ENAP sur des adresses manquantes dans la liste de diffusion électronique du Syndicat.

10. Clôture

Alexandre Goyer lève la séance à 12 h 56.